



**PRÉAVIS MUNICIPAL**

**21/2023**

**RAPPORT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LA GESTION DE L'ANNÉE 2022**

Municipale responsable : Mme Monique Locatelli, syndique

---

## Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Conformément à l'art. 94 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous présenter son rapport de gestion pour l'année 2022.

Durant l'année concernée, la Municipalité a tenu 46 séances hebdomadaires. Elle a également été représentée au sein des organismes intercommunaux, lors de leurs assemblées ordinaires ou extraordinaires.

### Préavis municipaux

Au cours de l'année 2022, huit préavis ont été présentés à l'approbation du Conseil communal, à savoir :

#### Séance 10 mars 2022

1. Préavis 11/2022 : Acquisition d'un véhicule de voirie (demande de crédit d'investissement)
2. Préavis 12/2022 : Création d'une zone inondable et sécurisation de l'Asse (demande de crédit d'investissement)

#### Séance du 16 juin 2022

3. Préavis 13/2022 : Rapport de la Municipalité sur les comptes de l'exercice 2021
4. Préavis 14/2022 : Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2021
5. Préavis 15/2022 : Crédit d'étude de la rénovation de l'auberge communale « La Couronne » (demande de crédit d'investissement)
6. Préavis 16/2022 : Crédit d'étude complémentaire d'un bâtiment communal multi-fonctions et d'une unité d'accueil de la petite enfance (UAPE) (demande de crédit d'investissement)

#### Séance du 13 octobre 2022

7. Préavis 17/2022 : Arrêté d'imposition pour l'année 2023

#### Séance du 8 décembre 2022

8. Préavis 18/2022 : Budget 2023

### Naturalisations

Le Service de la population – Secteur Naturalisation ayant suspendu les prestations de serment durant la pandémie, une seule personne (un adulte) a acquis la nationalité suisse et la bourgeoisie de Chésereux en 2022.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

*Politique*

- Réception de la décision d'octroi de la Direction générale de l'environnement (DGE) Biodiversité et paysage, d'une indemnité pour les dégâts du cerf dans les peuplements d'épicéa propriété de la commune.
- Suite au courriel d'un parent l'informant de l'anarchie qui règne tous les matins sur le parking de la place communale, la Municipalité répond que ce problème récurrent concerne l'ensemble des écoles de l'Etablissement Scolaire Elisabeth de Portes (ESEP). A ce titre, une information destinée aux parents pour le stationnement au collège de Borex-Crassier est publiée sur le site internet de l'ESEP. Force est de constater que ces incivilités proviennent malheureusement des principaux concernés, à savoir les parents qui déposent leurs enfants à l'école. Dès lors, il n'est pas possible de faire venir la Police devant toutes les écoles par manque de civilité de certains parents. La Protection Civile n'a jamais été mandatée pour surveiller le parking, par contre des contrôles périodiques sont effectués régulièrement par le personnel communal. Comme mentionné sur l'information de l'ESEP, il est conseillé d'éviter d'utiliser son véhicule privé et de privilégier les transports scolaires gratuits ou de se déplacer à pied s'ils habitent à Chésereux.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Dans le cadre de la création d'une zone inondable, adjudication des travaux de curage et d'inspection des collecteurs EC le long de la rte de Bonmont à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon offre d'un montant de CHF 5'776.50 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation du toit et de deux lucarnes, ainsi que le nettoyage et le traitement de la toiture de l'immeuble « Les Platanes » à l'entreprise Toiture Willy Goncerut S.A. à Grens, selon offre d'un total brut de CHF 37'527.75 HT.
- Adjudication des travaux de maintenance de l'éclairage public au ch. de Montoset et au sentier de la Palaz à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 5'128.65 TTC.
- Adjudication du contrôle périodique des installations d'éclairage public à l'entreprise SEContrôles S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 8'800.00 HT.

**Février 2022***Administratif*

- Dans le cadre du projet citoyen pour l'arrachage de haies de lauriers soutenu par l'Alliance Vaudoise Pour la Nature (AVPN), dépôt de la candidature de la commune de Chésereux pour les 408 ml de haies privées et communales identifiées. Après examen de la demande, un montant de soutien financier sera octroyé pour ce projet, aussi bien pour l'arrachage des lauriers que pour la plantation de nouveaux arbustes indigènes. A réception des informations de l'AVPN, les détails financier et logistique, le choix des arbustes qui seront accordés, ainsi que le planning de cette opération seront communiqués aux personnes inscrites.
- Suite à la réception du rapport annuel et des comptes 2021 de la bibliothèque de Chésereux, la responsable est chaleureusement remerciée pour la mise en place du nouveau logiciel « Renovaud », de la boîte à livres, ainsi que des ouvertures durant les vacances scolaires et sur demande, pour les personnes ne pouvant pas passer le jeudi, sans oublier l'organisation des concours de Frankenstein et Noël en association avec le journal communal. La Municipalité remercie également les collaboratrices volontaires, en rappelant qu'elles peuvent toujours compter sur son soutien.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

*Politique*

- Réception de la décision d'octroi de subvention de la DGE pour le projet de soins aux jeunes peuplement du 12<sup>e</sup> arrondissement.
- Réception du courrier du SDIS Nyon-Dôle à Nyon rappelant que les sapeurs-pompiers sont à disposition pour des services de parking et/ou garde feu lors de manifestations organisées sur les six communes du DAP Bonmont, à savoir Arnex-sur-Nyon, Borex, Crassier, Chésèrèx, Gingins et La Rippe. Les demandes doivent être envoyées au moins 30 jours avant la manifestation, par courriel à l'adresse [manif-bonmont@sdis-nyon-dole.ch](mailto:manif-bonmont@sdis-nyon-dole.ch).
- Suite au courriel de la Direction générale de l'environnement (DGE), Inspection du 12<sup>e</sup> arrdt, M. Adrien Vallotton à Nyon, participation à l'élaboration du projet de Groupement forestier La Dôle. Le municipal en charge de ce dossier est M. Dominique Fleury.
- Après deux années sans fête nationale, organisation de la fête du 1<sup>er</sup> août à Chésèrèx, afin de renouer avec cette tradition pour ses habitants.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement de l'urinoir de l'UAPE à l'entreprise Eau Lemman Bleu Sàrl à Versoix, selon offre d'un montant de CHF 1'422.70 TTC.
- Dans le cadre du projet de renaturation de l'Asse, adjudication du programme d'étude et d'expertise hydrogéologique à l'entreprise Impact-Concept S.A. au Mont-sur-Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 3'650.00 HT.

**Mars 2022***Administratif*

- Dans le cadre du projet « Haies vivantes pour le remplacement du laurier-cerise par des haies indigènes », confirmation à l'Alliance Vaudoise pour la Nature (AVPN) de son engagement à procéder à la concrétisation totale dudit projet, en collaboration avec le Parc Jura vaudois (PJV), en tant que commune membre. Les délais pour accomplir les différentes tâches sont authentifiés comme suit :
  - Mars à avril 2022 : organisation, avec les privés, de l'arrachage et le choix des nouvelles plantations et établissement du planning;
  - Mai à juin 2022 : finalisation des coûts, planification des interventions avec le paysagiste et le service des espaces verts;
  - Octobre 2022 : arrachage des haies, remise en place des terrains et préparation pour les plantations;
  - Novembre à décembre 2022 : plantations selon les conditions météorologiques.

Les détails du projet sont les suivants :

- 408 ml de haies de lauriers sont demandés à être changés;
- Montant du devis établi par l'entreprise Azevedo paysagisme S.A. pour l'arrachage : CHF 26'000.00;
- Montant de la subvention octroyée par l'AVPN : CHF 12'500.00;
- La commune de Chésèrèx s'engage à prendre en charge la différence des coûts des travaux d'arrachage et l'examen du dossier de chaque propriétaire, organiser une visite du terrain préalable, offrir les conseils aux propriétaires en collaboration avec le PJV et prendre en charge l'élimination pour l'hygiénisation de la lauriers. Le PJV souhaitant apporter un soutien complémentaire au projet, les coûts de plantation (achat et plantation des buissons) peuvent être couverts en partie par le PJV pour les propriétaires privés engagés dans le projet. Seules les plantations de buissons indigènes peuvent bénéficier de ce soutien. Le reste des coûts sera facturé à chaque propriétaire privé, de même que les travaux spéciaux demandés par les propriétaires, tels que barrière en treillis, etc. En contrepartie de la mise en place des actions ci-dessus, l'AVPN s'engage à régler la subvention globale des prestations de CHF 12'500.00 à la commune de Chésèrèx, selon les modalités.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

- Réception de l'attestation de l'entreprise Ecorecyclage S.A. à Lavigny que la commune de Chésereux a contribué à un bilan environnemental positif en 2021 en récoltant 140.98 tonnes de déchets organiques auprès de ses citoyens représentant 112.97 kg par habitant, alors que la quantité moyenne de biodéchets correspond à environ 74 kg par habitant.

*Politique*

- Suite au courriel de la Région de Nyon, refus de soutenir, en l'état et en regard de son coût, le projet qui consiste à développer une ligne de bus transversale du Pied du Jura à vocation avant tout touristique et de loisirs. En effet, elle n'approuve pas les variantes 1bis, 2, 3 et 4 du projet et, quant à la variante 1, elle n'est pas convaincue qu'elle réponde avec efficacité à un réel besoin des usagers.
- Suite au courrier de la Région de Nyon, informant du lancement en septembre 2021 de l'application Guichet Mobile, permettant de faciliter la mobilité des pendulaires actifs dans les communes partenaires, adhésion au périmètre d'utilisation de cette application pour la période d'essai en 2022 avec une contribution financière de CHF 1'800.00.
- Dans le cadre de sa nomination de « Personnalité de la Décennie », invitation à M. Philip Jennings, avec son épouse, à partager le verre de l'amitié pour le féliciter de son engagement sans relâche pour la protection des travailleurs dans le monde et maintenant son action auprès du Bureau international pour la Paix.
- Dans le cadre de l'installation d'un éclairage sur les courts 2 et 3 et suite au courriel du Tennis Club Chésereux-Gingins remettant le devis de l'entreprise Volt-A Solutions électriques Sàrl, proposition de prendre en charge les points relatifs aux tableaux principal et du local tennis d'un total de CHF 1'848.60 HT.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication du mandat d'ingénieur thermicien pour le projet de développement du chauffage à distance (CAD) de la centrale thermique à bois à l'entreprise Energestion S.A. à Carouge, selon offre d'un montant de CHF 14'776.44 TTC.
- Adjudication des travaux d'établissement d'un diagnostic polluants du bâtiment complet de l'auberge communale « La Couronne » avant rénovation à l'entreprise Ecodiag S.A. à Morges, selon offre d'un montant de CHF 3'723.19 TTC.
- Acquisition d'une nouvelle balayeuse aspiratrice de voirie Kärcher MC 130 Plus à l'entreprise Kärcher AG à Dällikon, selon offre d'un montant de CHF 147'200.00 TTC. Les entreprises Hako Schweiz AG et Tracto Jardin Sàrl seront remerciées de leurs offres non retenues.
- Adjudication des travaux de curage et inspection par caméra du réseau d'assainissement 2022 à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 18'856.65 TTC.

**Avril 2022***Administratif*

- Dans le cadre du contrat de labellisation cyber-safe.ch de l'Association Suisse pour le Label de Cybersécurité (ASLaC), approbation de la charte informatique de la commune de Chésereux. La charte sera signée en deux exemplaires originaux par les personnes ayant un accès au système informatique communal, à savoir :
  - les 5 membres de la Municipalité,
  - le chef du service routes, bâtiments et espaces verts
  - le boursier communal et préposé au Contrôle des habitants
  - la secrétaire municipale et la secrétaire adjointe
  - les utilisateurs externes du service de messagerie communal, tels que le Président et la Secrétaire du Conseil communal, la bibliothèque de Chésereux, la Société de développement de Chésereux et le Badminton Club Chésereux.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

- Etant donné la bonne tenue des comptes de la déchèterie intercommunale, liée à la bonne gestion de l'élimination des déchets et suite à une rétrocession sur les déchets méthanisables, abaissement de la taxe forfaitaire individuelle comme suit :
  - CHF 116.00 par an (HT) par habitant de 18 ans et plus (au lieu de CHF 126.00),
  - CHF 58.00 par an (HT) par habitant de moins de 18 ans (au lieu de CHF 63.00) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022.

*Politique*

- Réception du courrier de la Région de Nyon informant de la décision du Comité de Direction de révoquer la convention permettant aux communes non-membres de partager le registre des entreprises de la Région de Nyon. L'accès à cette base de données sera donc supprimé dès le 22 avril 2022.
- Suite au courriel d'une habitante de Chésereux, la Municipalité répond qu'elle partage complètement son analyse concernant l'importance stratégique des liaisons de mobilité douce. Au vu des annonces cantonales ambitieuses sur la mobilité douce, les communes de Chésereux, Signy, Eysins, Borex, Crassier, Grens et Bogis-Bossey ont déposé, en 2021 auprès de la Région de Nyon, une demande d'étude pour la réalisation d'axes sécurisés pour piétons et cyclistes, notamment l'axe Eysins-Borex-Crassier et l'axe Chésereux-Grens-Signy-Eysins. Un cahier des charges relatif à cette liaison a été finalisé et validé par tous les membres du comité de pilotage, composé des communes territoriales et du Canton. Cependant, la Direction Générale de la Mobilité et des Routes (DGMR) a demandé d'attendre l'adoption de la « Stratégie cantonale vélos 2035 ». Au vu des délais nécessaires au traitement de cet objet par le Grand Conseil, elle sollicite la DGMR et la Région de Nyon, afin d'obtenir des précisions quant au devenir de ce dossier dans les meilleurs délais.
- Suite au courrier de l'Office fédéral de l'armement armasuisse immobilier du Département fédéral de la défense, de la protection de la population et des sports (DDPS) à Berne, autorisation d'effectuer les travaux de liaison réseau La Barillette-La Dôle sur parcelle 291 RF Gingins, propriété de la commune de Chésereux.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de sondages de reconnaissance du système constructif de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise Santos Bati Services SNC à Chapelle-sur-Moudon, selon offre d'un montant de CHF 2'602.05 TTC.
- Adjudication des travaux de sondage pour création de deux regards d'environ 3.50 m de profondeur pour le centre sportif, rte de la Poste 20-22, à l'entreprise Girardi S.A. à Founex, selon offre d'un montant de CHF 12'547.05 TTC. L'entreprise Perrin Frères S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication du mandat d'ingénieur en chauffage-ventilation-sanitaire pour le projet de rénovation de l'auberge communale « La Couronne » à l'entreprise Energgestion S.A. à Carouge, selon offre d'un montant de CHF 16'693.50 TTC.

**Mai 2022***Actions sociales et associatives*

- Suite au courrier de l'Association VTT la Barillette, M. Jan Grossen à Chésereux, la Municipalité rappelle qu'elle soutient toutes ses sociétés locales, y compris le « VTT la Barillette » par la mise à disposition gratuite de toutes les infrastructures communales lors de l'organisation de manifestations sur son territoire. Même si elle est toujours d'avis que la décision de la Région de Nyon, de ne plus soutenir leur manifestation suite à la sortie de la commune de Chésereux de cette association ne se justifie pas, elle ne peut pas entrer en matière pour remplacer les subsides octroyés par la Région de Nyon.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

*Administratif*

- Suite au courriel d'une habitante de Chésereux, la Municipalité répond que l'abattage des arbres le long de la route de la Florettaz a été effectué dans le cadre d'un projet de renaturation du ruisseau de l'Asse, lequel prévoit, entre autres, la plantation de 40 nouveaux arbres. Ce projet a fait l'objet d'une information à la population dans le journal communal « Le Brasse-Cailloux » de mars 2022.
- Suite au courriel de la société Calex S.A. à Vernier, autorisation de fouille dans le cadre du projet d'extension de la fibre optique à la rte de Gingins, rue du Vieux Collège, rte de la Poste, rte de Grens, rte de Chiblins, ch. du Courtillet, rte de Crassier et ch. En-la-Fin à Chésereux, afin que les clients continuent de disposer d'un réseau rapide et stable et puissent bénéficier d'une meilleure bande passante, sous réserve que la réfection de la chaussée, où les ouvertures ont été faites, soit effectuée dans les règles de l'art.

*Politique*

- Réception de l'envoi de la Direction générale de l'environnement (DGE), Division Unité des dangers Naturels, à Lausanne, remettant les cartes des déficits de protection « inondations » et « tous les aléas ».

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des honoraires pour l'élaboration d'un avant-projet de protection incendie, la création de la convention sur l'utilisation du bâtiment et l'élaboration des plans de protection incendie dans le futur bâtiment multi-fonctions à l'entreprise D.E.S. Systèmes de sécurité S.A. à Romanel-sur-Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 3'554.10 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement du verre isolant cassé par vandalisme sur une partie fixe côté Jura de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise BSV La Côte S.A. à Duillier, selon offre d'un montant de CHF 2'147.55 TTC.
- Adjudication des travaux de remplacement des planches abîmées de la rampe de skate à l'entreprise Menuiserie Ganière Sàrl à Duillier, selon offre d'un montant de CHF 1'852.45 TTC. L'entreprise Schaller & fils S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Suite au curage et contrôle caméra du réseau d'assainissement réalisé en 2021, adjudication des travaux de remise en état de divers tronçons EC le long de la rte de la Florettaz à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 37'561.45 TTC.

**Juin 2022***Actions sociales et associatives*

- Suite au courriel de M. Robert Middleton, syndic de la commune de Crans-près-Céligny, la Municipalité décide de recourir contre la facture sociale 2021, malgré un décompte final des péréquations 2021 positif, pour montrer son désaccord avec le principe mis en place par le Canton et par solidarité avec les autres communes.

*Politique*

- Suite au courriel du bureau Plarel S.A. à Lausanne, approbation du dossier complet de révision du plan d'affectation communal (PACom), composé du plan d'affectation de la commune, du plan d'affectation du village, du plan des espaces réservés aux eaux, du règlement, du rapport d'aménagement 47 OAT et ses annexes, à part le rapport ERPP de la société Holinger S.A., ainsi que le document formel de constatation de nature forestière par rapport aux zones constructibles du bureau Bovard & Fritsché S.A.. Le dossier complet est transmis sous forme informatique à la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) à Lausanne pour examen préalable.
- Suite au courrier de la Ville de Nyon, Service de la Cohésion sociale, remettant un projet de convention régionale pour les activités de l'Office cantonal d'orientation scolaire professionnelle (OSP), Centre OSP Ouest, adhésion à la Convention au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

- Suite au courriel du Service Intercommunal des Eaux de Chésereux-Grens-Eysins (S.I.E.C.G.E.), informant du déficit de précipitations qui touche la région et le facteur aggravant concernant le bilan de la pluviométrie, mise hors service rapide des fontaines, lesquelles consomment à elles seules 90 litres/minute, soit l'équivalent des besoins d'environ 330 habitants.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de réglage de la pression et le remplacement des joints des portes palières des 10 appartements de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Schaller & Fils S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 1'150.25 TTC.
- Adjudication des travaux de nettoyage, décapage et application d'une couche d'imprégnation des sols en linoléum de l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Malgioglio S.A., selon offre d'un montant de CHF 10'160.15 TTC. L'entreprise CTA Services S.A. sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de pose d'une clôture verte de 120 cm de hauteur et 76 m. de longueur afin de remplacer la haie de lauriers autour de la place de jeux pour enfants à l'entreprise Maçonnerie paysagisme Azevedo S.A. à Gingins, selon offre d'un montant de CHF 9'822.25 TTC.

**Juillet 2022***Administratif*

- Une habitante de Chésereux ayant sollicité une exonération d'une partie de la taxe d'épuration pour la consommation supplémentaire d'eau due à une fuite de sa piscine, refus d'entrer matière estimant que cette fuite lui incombe. Par contre, une autorisation de poser un sous-compteur dans sa propriété, destiné à l'enregistrement des m<sup>3</sup> d'eau non soumis à la taxe annuelle d'épuration (eau d'arrosage et remplissage d'une piscine) peut être demandée.
- Suite au courrier de Vaud Rando, Balisage des chemins de randonnée pédestre, validation des deux propositions d'amélioration sur l'itinéraire national SuisseMobile n° 5 situées sur son territoire, lesquelles ont été préavisées positivement par M. Adrien Valotton, Inspecteur des forêts du 12<sup>e</sup> arrondissement. Elle assumera l'entretien comme c'est déjà le cas pour tous les autres tronçons de chemins de randonnée pédestre situés sur son territoire.
- Suite au courrier de la commune de Bassins, acceptation de sa demande d'adhésion au « Service intercommunal de notification des actes de poursuites pour le district de Nyon » avec effet au 1<sup>er</sup> août 2022.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de mise en place d'un mur en pierres sèches au passage de l'Archette à la Barillette à l'entreprise A. Ansermet Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 5'923.50 TTC.
- Acquisition d'un surpresseur d'eau EVMS, version avec pompe multi étages verticale et moteur triphasé pour le refuge de Combe Gelée à l'entreprise Vogel Pompes S.A. à Cornaux, selon offre d'un montant de CHF 6'033.00 HT. L'entreprise BM Dépannage Sàrl sera remerciée de son offre non retenue.
- Adjudication des travaux de remplacement des fenêtres dans un appartement de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Menuiserie Ganière Sàrl à Duillier, selon offre d'un montant de CHF 2'221.85 TTC.
- Durant ce mois de juillet, diverses adjudications ont été décidées pour des mandats d'études concernant le projet de rénovation de l'auberge communale « La Couronne » incluant la rénovation des façades et murs extérieurs, l'électricité, le chauffage, la ventilation, le sanitaire, la cuisine professionnelle et les installations frigorifiques pour un total d'environ CHF 60'500.00.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

**Août 2022***Administratif*

- Suite au courrier du 15.07.22 de la Ville de Nyon, nous laissons le soin à la commune de Gingins, en sa qualité de gestionnaire de la STEP Gingins-Chésereux, de transmettre les analyses de traitement des micropolluants si celles-ci ont été faites.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication de divers honoraires pour prestations d'ingénieur de la phase d'exécution pour la déviation d'un affluent le long de la route de la Florettaz au bureau BS&A Bernard Schenk S.A. à Nyon, selon offre d'un montant de CHF 58'045.00.
- Adjudication des travaux d'installation d'un récepteur pour un test de télégestion de l'éclairage public à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny, selon offre d'un montant de CHF 3'016.70 TTC.
- Adjudication des travaux d'entretien et réparation des exutoires de fumée de la salle communale à l'entreprise Toiture Willy Goncerut S.A. à Grens, selon offre d'un montant de CHF 7'448.10 TTC.
- Adjudication des travaux de réparation de la fuite sur la toiture du Centre sportif à l'entreprise Toiture Willy Goncerut S.A. à Grens, d'un montant approximatif situé entre CHF 10'000.00 et CHF 15'000.00 TTC, selon découverte des dégâts à réparer lors des travaux.

**Septembre 2022***Administratif*

- Suite au courriel du Moto-Club de la Côte, M. Grégoire Villard à Le Vaud, accord pour l'organisation de la deuxième édition du Racer La Côte les 16.09 et 17.09.23 en le priant d'avertir les riverains concernés et plus particulièrement les habitants du hameau de Tranchepied.
- Pour l'ensemble du projet de déviation d'un affluent du ruisseau l'Asse, demande officielle de subventionnement à la Direction générale de l'environnement (DGE), division EAU – Eaux souterraines, hydrogéologie, M. Jean-Christophe Dufour à Lausanne, dont le montant total des phases de projet et d'exécution s'élève à CHF 808'400.00 TTC.
- Pour l'ensemble du projet de création d'une zone inondable et protection contre les crues de l'Asse, demande officielle de subventionnement à la Direction générale de l'environnement (DGE), division EAU – Eaux souterraines, hydrogéologie, M. Jean-Christophe Dufour à Lausanne, dont le montant total des phases de projet et d'exécution s'élève à CHF 565'140.00 TTC.
- Suite au courriel d'une habitante de Chésereux, la Municipalité confirme qu'elle est consciente de la situation en matière d'énergie relative aux constructions. Le futur bâtiment multifonctions intégrera sur sa toiture un maximum de panneaux solaires photovoltaïques. Sur le plan énergétique, le chauffage sera assuré par le chauffage à distance (CAD) alimenté par une énergie renouvelable (plaquettes de bois). Enfin, une récupération des eaux pluviales est destinée à l'arrosage des espaces verts environnants. L'auberge communale « La Couronne » sera également chauffée par le CAD et des panneaux solaires sont aussi prévus sur la toiture la plus exposée à l'arrière du bâtiment. Ces constructions prendront en compte les meilleures solutions techniques en matière d'isolation thermique. De plus, la législation oblige à installer des systèmes faisant appel aux énergies renouvelables. Un projet de modification de l'éclairage public est aussi en cours, afin de réduire davantage sa consommation électrique, ainsi que d'autres projets pour limiter la consommation énergétique de nos bâtiments et équipements.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

*Politique*

- Dans le cadre de l'installation ponctuelle d'un radar à certains endroits du village, les formulaires « Autorisation d'accès sur le domaine privé » dûment signés sont renvoyés à la Police cantonale vaudoise, afin de pouvoir effectuer des contrôles de vitesses inopinés en divers emplacements privés.
- Dans le cadre du projet de renaturation d'un affluent de l'Asse et transfert de DP communaux au DP cantonal des eaux, au lieu-dit « rte de la Florettaz », réception de l'autorisation délivrée par la Direction générale de l'environnement (DGE), Gestion du domaine public des eaux à Lausanne.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement du mât n° 38 de l'éclairage public accidenté à l'entreprise Duvoisin-Groux S.A. à Bussigny-près-Lausanne, selon offre d'un montant de CHF 3'208.38 TTC.

**Octobre 2022***Administratif*

- Suite au courriel d'une habitante de Chésereux, la Municipalité confirme qu'une étude est actuellement en cours avec un test d'extinction de l'éclairage public comprenant un système de gestion de l'éclairage des passages piétons. Ce test sera effectué sur un tronçon du ch. En-la-Fin et un retour sera communiqué au Conseil communal. Concernant la réfection des routes du village avec un revêtement silencieux, la traversée du village a été réalisée en 2014 suite au préavis municipal 25/2013. Ce préavis proposait une variante avec un revêtement phonique, d'un surcoût approximatif de 30 %, qui n'a pas été retenue par le Conseil communal. Cet investissement étant en cours d'amortissement, il ne fera pas l'objet d'un nouvel investissement dans l'immédiat. Suite à de nouvelles informations visant la simplification des démarches pour la limitation de la vitesse à 30 km/h dans le village, cette possibilité est également à l'étude.
- Le bureau Glatz-Delachaux Architectes Associés à Nyon dépose une demande pour le projet de transformation et rénovation de l'auberge communale « La Couronne » et de son annexe sur parcelle 58, propriété de la commune de Chésereux, rte de Crassier 17 à Chésereux. Dossier remis au STI pour étude et rapport.

*Politique*

- Enquête publique ouverte du 30 septembre au 31 octobre 2022 de l'objet suivant : demande de concession de pompage des eaux souterraines du domaine public au moyen du puits et la construction des ouvrages y relatifs destinés à alimenter le réseau d'eau potable sur parcelle 394, propriété de la commune de Chésereux, lieu-dit « La Florettaz » à Chésereux.
- Invitation de la Préfecture du district de Nyon à une séance d'information aux communes sur le risque de pénurie d'électricité le 12 octobre 2022. La Municipalité in corpore sera présente.
- Suite au courriel de la Région de Nyon relatif aux horaires de transports publics 2023-2024, la Municipalité fait part de quelques réflexions à propos de la ligne 815. Un exemple de situation actuelle absurde : pour se rendre à Renens/Lausanne, le 1<sup>er</sup> bus part de Chésereux le matin à 05.48 et arrive à Nyon à l'arrêt du bus à 06.09. Surprise, le 1<sup>er</sup> train pour Renens/Lausanne part de la gare de Nyon à 06.06. Résultat, chaque matin, un transfert doit être fait par voiture pour conduire la personne à la gare afin qu'elle puisse se rendre à son travail à l'heure. Vive l'utilisation de la mobilité douce. Les remarques, ainsi que les commentaires des communes mentionnés pour la ligne 815 dans la présentation des horaires 2023-2024 de la Région de Nyon doivent vraiment être pris en compte. Il est impératif que l'offre de mobilité douce puisse être optimale.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

- Afin de simplifier les démarches administratives pour l'installation de panneaux solaires, utilisation du formulaire « Annonce d'installation solaire » de la Direction générale de l'environnement (DGE) et de la Direction générale du territoire et du logement (DGTL) avec effet immédiat.
- Dans le cadre de l'enquête publique du projet de protection contre les crues et renaturation de l'Asse, création d'une zone inondable, défrichage et reboisement de compensation, sur le domaine public cantonal « L'Asse » aux-lieux-dits « Route de Bonmont », « Les Grands Vignes » et « Marais Fermé », sur le territoire de la commune de Chésereux, la Municipalité confirme à la Direction générale de l'environnement (DGE) à Lausanne, qu'il n'a fait l'objet d'aucune remarque ni opposition de tiers durant le délai d'enquête et de se déclarer favorable à ce projet.
- Dans le cadre du projet de la renaturation d'un affluent du ruisseau l'Asse le long de la route de la Florettaz, réception d'une nouvelle convention de donation de la Fondation Valery à Lausanne d'un montant de CHF 40'375.00 au lieu de CHF 30'000.00, suite aux surcoûts subis par le projet. Cette convention remplace celle du 20 mai 2022.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement des régulateurs de chauffage dans l'école « En Praz Corbet » à l'entreprise Equans Techniques S.A. à Plan-les-Ouates, selon offre d'un montant de CHF 7'129.74 TTC.
- Suite au curage et contrôle caméra du réseau d'assainissement réalisé en 2021, adjudication des travaux complémentaires de chemisage des tronçons C135-exutoire et U138-U139 le long de la rte de la Florettaz à l'entreprise Liaudet Pial S.A. à Renens, selon devis d'un montant de CHF 35'931.95 TTC.

**Novembre 2022***Administratif*

- Suite au courriel Pro Bono Monte, M. Thierry Walz à Chésereux, remettant le décompte final pour l'organisation de la Fête de la Musique du 18 juin 2022 à l'Abbaye de Bonmont, lequel se monte à CHF 3'084.00, la Municipalité le prend exceptionnellement en charge dans son intégralité, la Fête de la Musique n'ayant pas eu lieu en 2021.
- Suite au courriel de la Direction des finances communales à Lausanne, la Municipalité détermine son année de passage à MCH2 le 1<sup>er</sup> janvier 2026. Les travaux de préparation commenceront donc courant 2024.
- Pour l'ensemble des travaux d'entretien du ruisseau l'Asse et création d'une butte sur parcelle 397, modification de la demande officielle de subventionnement à la Direction générale de l'environnement (DGE), division EAU – Eaux souterraines, hydrogéologie, M. Jean-Christophe Dufour à Lausanne, dont le montant total des phases de projet et d'exécution s'élève à CHF 68'175.00 TTC.
- Suite au courriel de la commune de Gingins, accord pour la mise en place d'un éclairage intérieur à l'église de Gingins pour un montant de CHF 4'102.65 TTC, à partager selon la clé de répartition habituelle entre les communes de Gingins, Grens et Chésereux.
- Suite au courrier de Nyon Région Tourisme à Nyon, refus d'entrer en matière pour un soutien communal de CHF 2.00 par habitant proposé. En effet, malgré le fait que la commune de Chésereux soit « hors Région de Nyon » suite à une décision de son législatif, elle a continué, d'année en année, de verser à Région de Nyon le 85 % du total des taxes de séjour encaissées. De même, le 7.5 % des 15 % restants a été versé annuellement à Nyon Région Tourisme au titre d'une contribution de soutien.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

- Dans le cadre du projet de renaturation d'un affluent du ruisseau l'Asse le long de la route de la Florettaz, présentation d'une première demande d'acompte de subvention sur les frais engagés par la commune à la Direction générale de l'environnement (DGE) Division EAU – Eaux souterraines, hydrogéologie, M. Jean-Christophe Dufour à Lausanne. Le total des dix-neuf factures réglées par la commune de Chésereux se monte à CHF 248'142.00 TTC.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de remplacement d'un réfrigérateur dans un appartement de l'immeuble locatif « En Cotty » à l'entreprise Groupe E plus S.A. à Gland, selon offre d'un montant de CHF 1'470.00 TTC.
- Adjudication des travaux de vidange, remplacement des vannes et remplissage de l'installation de chauffage du Centre sportif à l'entreprise Halili sanitaire-chauffage Sàrl à Trélex, selon offre d'un montant de CHF 2'467.40 TTC.
- Adjudication des travaux de pose d'horloges pour commande de l'éclairage public dans sept tableaux divisionnaires à l'entreprise Philipona et Berthelot Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 2'575.45 TTC.

**Décembre 2022***Administratif*

- Réception de la lettre-circulaire de la Direction des affaires vétérinaires et de l'inspectorat, Santé animale à St-Sulpice, informant qu'en raison d'une mise en évidence dans un troupeau de volailles en Suisse alémanique du virus de la grippe aviaire de type H5N1, l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) a édicté une Ordonnance instituant des mesures destinées à prévenir la propagation de l'influenza aviaire.
- Suite au courrier de la Paroisse de la Dôle, accord pour les deux mesures supplémentaires proposées pour limiter la déperdition d'énergie dans les quatre lieux de cultes, à savoir limiter les montées en température et abaisser la température ambiante.
- Dans le cadre des négociations Canton-Communes relatives à la Nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) et suite au courriel de l'Association de Communes Vaudoises (AdCV), la Municipalité communique ses attentes au Conseil d'Etat concernant la NPIV et le contre-projet à l'initiative SOS Communes. En effet, les communes ont consenti à un important effort financier au début des années 2000 en acceptant d'augmenter leur participation aux dépenses sociales cantonales à 50 % au lieu de 33.3 %, sans demander de contrepartie, afin de soutenir le Canton dans son désendettement, ce qui aura permis au Canton d'économiser, et coûté aux communes, plus de CHF 3.5 milliards. Depuis, les dynamiques se sont inversées. En proportion, la dette cumulée des communes est près de 12 fois supérieure à celle du Canton, ce qui n'est pas soutenable à long terme et menace la viabilité des communes et des prestations offertes aux habitant(e)s. Le protocole d'accord signé en 2020 synonyme d'un rééquilibrage de CHF 150 millions demeurant insuffisant, le contre-projet devra accroître significativement le rééquilibrage financier en faveur des communes. En ce sens, elle invite le Conseil d'Etat à injecter un montant important et adéquat, en plus des CHF 150 millions, permettant de restituer des moyens financiers aux communes dès l'entrée en vigueur de la NPIV.

*Travaux, entretiens et acquisitions*

- Adjudication des travaux de pose du nouveau robinet KWC professionnel dans la section lavage de l'auberge communale « Les Platanes » à l'entreprise Halili sanitaire-chauffage Sàrl à Trélex, selon offre d'un montant de CHF 2'294.00 TTC.
- Adjudication des travaux de peinture des murs, plafonds et boiseries dans un appartement de l'immeuble locatif « Les Platanes » à l'entreprise Autard Décor Sàrl à Chésereux, selon offre d'un montant de CHF 4'500.00 TTC.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

**Compétences municipales**

Durant l'année 2022, la Municipalité n'a fait usage d'aucune compétence municipale.

**Permis de construire délivrés**

Durant l'année 2022, il a été délivré quinze permis de construire ou de démolir, à savoir :

**Février 2022**

1. Agrandissement et rénovation du sous-sol de la maison existante, construction d'un garage et installation de panneaux photovoltaïques et aménagements extérieurs sur parcelle 426, propriété de Mme Marie Lecompte et M. Martin Orrell, rte de la Dôle 27.
2. Agrandissement du balcon sur parcelle 100, co-propriété de Mme Maria-Belén Moreno, rte de Grens 8.

**Mars 2022**

3. Démolition du bâtiment ECA 311 et d'un couvert et construction de deux villas avec piscines chauffées sur parcelle 427, propriété de la société Beyeler Real Estate Sàrl, M. Daniel Beyeler, rte de la Dôle 29.
4. Construction d'une piscine chauffée par une pompe à chaleur et cabanon sur parcelle 11, co-propriété de Mme Myriam Veluz et M. Ziad Aoun, ch. de Montelier 1b.
5. Construction de deux fosses à purin sur parcelle 828, propriété de la société Domaine En Poudraine Sàrl, M. Alexandre Ansermet, lieu-dit « En Poudraine ».

**Avril 2022**

6. Ponton pour le bétail sur le ruisseau de l'Asse sur parcelles 836, 839, 846 et DP 53, co-propriété de la société Domaine En Poudraine Sàrl, M. Alexandre Ansermet, M. Adrien Clément et la commune de Chésereux, lieu-dit « En Poudraine ».

**Mai 2022**

7. Agrandissement d'un chalet, transformations intérieures, modification ouverture en façade, création d'un garage et d'une terrasse sur DDP 365, propriété de M. Pascal Charpentier, rte de la Florettaz 83.
8. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure en remplacement du chauffage électrique sur parcelle 429, propriété de Mme Anne-Marie Salzmann, ch. du Courtillet 32.

**Juillet 2022**

9. Démolition et reconstruction d'un chalet sur DDP 378, propriété de Mme Weiyuan Cui et M. Nicolas Piguët, rte de la Florettaz 69.
10. Installation d'une pompe à chaleur air-eau intérieure en remplacement du chauffage électrique sur parcelle 480, co-propriété de Mme et M. Séverine et Pascal Gautier, rte de Crassier 92.

**Août 2022**

11. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure sur parcelle 653, propriété de Mme et M. Laurence et Andrew Glass, les Grands-Champs 10.
12. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure en remplacement du chauffage électrique sur parcelle 222, propriété de Mme et M. Anne et Alessandro Rigamonti, ch. du Courtillet 33.

**Septembre 2022**

13. Installation d'une pompe à chaleur avec sondes géothermiques en remplacement de la chaudière à mazout sur parcelle 925, propriété de Mme et M. Anne-Karin et Philippe Widmer, ch. de Chalamont 7.

./.



---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

**Novembre 2022**

14. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure en remplacement du chauffage électrique sur parcelle 527, co-propriété de Mme Jézabel Praz et M. Antoine Valette, ch. En-la-Fin 6.
15. Installation d'une pompe à chaleur air-eau extérieure sur parcelle 468, co-propriété de Mme et M. Marianne et Franco Rigamonti, rte de Crassier 76.

**Autorisations délivrées pour installations solaires**

Durant l'année 2022, il a été délivré six autorisations municipales pour installations solaires ne nécessitant pas de permis de construire, à savoir :

**Octobre 2022**

1. Installation de 10 panneaux photovoltaïques, de 5000 mm par 3600 mm, soit une surface totale de 17 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 0.11 m sur parcelle 22, propriété de M. Fred Gysler, ch. de Montoset 5.
2. Installation de 12 panneaux photovoltaïques, de 5.30 m par 6.30 m, soit une surface totale de 26 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 72 mm sur parcelle 653, propriété de Mme et M. Laurence et Andrew Glass, les Grands-Champs 10.
3. Installation de 21 panneaux photovoltaïques, d'une puissance de 8.4 kWc, d'une épaisseur de 126 mm sur parcelle 527, propriété de Mme Anne-Marie Benoit, ch. En-la-Fin 8.
4. Installation de 13 panneaux photovoltaïques sur pan sud, de 5400 mm par 5000 mm et de 5 panneaux photovoltaïques sur pan nord, de 1800 mm par 5000 mm, soit une surface totale de 30.6 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 110 mm sur parcelle 468, co-propriété de Mme et M. Corinne et Jean-Luc Reymond, rte de Crassier 78.

**Novembre 2022**

5. Installation de 30 panneaux photovoltaïques, de 1134 mm par 1724 mm, soit une surface totale de 57 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 150 mm sur DDP 389, propriété de M. Giovanni Roda, rte de la Florettaz 57.

**Décembre 2022**

6. Installation de 25 panneaux photovoltaïques, de 5.30 m par 6.30 m, soit une surface totale de 49 m<sup>2</sup>, d'une épaisseur de 150 mm sur parcelle 693, propriété de Mme Emmanuelle Almansa et M. Eric Golaz, ch. des Uttins 13.

./.

---

**Rapport de la Municipalité sur la gestion de l'année 2022**

---

**Conclusion**

En 2022, nous avons heureusement pu retrouver la normalité suite à la pandémie des années 2020 et 2021. Par contre, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a péjoré la situation économique et sociale, entre autres, avec des répercussions néfastes et pessimistes dans le monde entier.

Plusieurs défis en relation avec la stratégie énergétique, climatique et sociale se présentent, auxquels nous devons répondre et agir en conséquence dans un futur proche.

Malgré la présence de ces situations pleines d'instabilités, nous avons le devoir d'assurer une gestion saine et rigoureuse des biens communaux.

Une bonne collaboration avec nos diverses associations intercommunales favorisera la réalisation de projets. Merci à nos délégués communaux auprès des Comités de direction et des Conseils intercommunaux de ces associations pour leur engagement, leur investissement de temps et de travail. C'est bien connu que l'union fait la force !

La Municipalité souhaite que chacune et chacun continue de bénéficier pleinement de la qualité de vie dont nous avons la chance de jouir dans notre commune.

**Décision**

En conséquence, la Municipalité prie Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la résolution suivante :

**Le Conseil communal de Chésereux**


- dans sa séance du 8 juin 2023
- vu le préavis municipal 21/2023
- entendu le rapport de la commission de gestion
- considérant que cet objet a été porté régulièrement à l'ordre du jour


**Décide**


- **de donner décharge à la Municipalité pour sa gestion de l'année 2022.**

Ainsi délibéré en séance de Municipalité du 1<sup>er</sup> mai 2023 pour être soumis au Conseil communal de Chésereux.

Au nom de la Municipalité

La Syndique  
  
M. Locatelli

  
MUNICIPALITÉ  
DE CHÉSEREUX  
LIBERTÉ  
ET  
PATRIE  
CANTON  
DE  
VAUD

La Secrétaire  
  
F. Chambaz-Lacôte